

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton CAEN XVI
	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt deux

Le 7 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 27 octobre 2022

Date d'affichage 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Ayhan AYDAR et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Yann DRUET et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Ayhan AYDAR et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2022-090 – RENOUELLEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

L'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles prévoit qu'en cas de siège laissé vacant par un conseiller municipal, pour quelque cause que ce soit, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

De ce fait, pour faire suite à la démission du Conseil d'Administration du CCAS de Madame TRAORE, conseillère municipale, il convient de désigner les membres du conseil municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du CCAS et ainsi pourvoir au siège devenu vacant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-9 et R.123-10 ;

VU la délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à sept ;

VU la délibération n° 2020-045 du 10 juillet 2020 portant désignation des élus municipaux au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

VU la délibération n°2021-075 du 4 octobre 2021 portant renouvellement des membres du CCAS ;

VU le courrier de démission du CA du CCAS de Madame Aurélie TRAORE, conseillère municipale, membre de la liste « IFS Citoyenne et Ecologiste » ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que Madame Aurélie TRAORE occupait les fonctions d'administratrice élue au sein du CCAS ;

CONSIDERANT que la nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de procéder au vote à bulletin secret à l'élection des élus municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Listes : Candidats :

- Martine LHERMENIER
- Sylvain JOBEY
- Jean-Pierre BOUILLON
- Josiane LEFEVRE-FOUBERT
- Nicolle ANTHORE
- Nadia DAMART
- Sonia CANTELOUP

Opérations de vote :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de sièges à pourvoir : 7
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4,7

Attribution des sièges :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Quotient	Nombre de sièges
Liste 1	33	4,7	7

SONT DECLARES ELUS membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Martine LHERMENIER
- Sylvain JOBEY
- Jean-Pierre BOUILLON
- Josiane LEFEVRE-FOUBERT
- Nicolle ANTHORE
- Nadia DAMART
- Sonia CANTELOUP

PRECISE que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé de droit par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 10 novembre 2022

Affichée le : 14 novembre 2022

Acte à classer**2022-090**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-10T11-58-37.00 (MI241023928)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221110-2022-090-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Renouvellement des membres du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)

Date de décision : 10/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.1. CCASActe : [090.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/22 à 11:17

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 10/11/22 à 11:58

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 10/11/22 à 12:07